
Don de 15 livres par le citoyen Levi transmis par le rédacteur du "Journal de Marseille", lors de la séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don de 15 livres par le citoyen Levi transmis par le rédacteur du "Journal de Marseille", lors de la séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 283;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39508_t1_0283_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

d'agriculture en témoignage de ses vertus et de ses talents agricoles, nous a députés vers vous pour en faire hommage à la patrie. Nous sommes ses enfants et nous vous supplions en son nom de l'accepter.

« Elle ne connaît d'autres distinctions que celles du mérite et de la vertu.

« Ce métal orgueilleux porte des signes que le gouvernement républicain abhorre, cela seul a suffi pour s'en dessaisir. Peut-elle, citoyens, l'employer à un meilleur usage que d'en consacrer la valeur au soulagement des défenseurs de notre sainte liberté?

« Nous n'avons, citoyens pères de la France, d'autres désirs que ceux de cette mère vertueuse et vraiment républicaine, et d'autres sentiments que de concourir au bonheur de nos frères et de répéter et propager à jamais ce cri unanime de tous les bons patriotes :

« Vive la République une et indivisible !

« Vive la Montagne !

Le rédacteur du « Journal de Marseille » fait hommage de ses premiers numéros. Il envoie 15 livres qui lui ont été remises par le citoyen Mamon Levi, juif, en reconnaissance de ce que la Révolution française a brisé ses fers, et lui a procuré l'incalculable avantage d'épouser une Française.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du rédacteur du Journal de Marseille (2).

Au citoyen Président de la Convention.

Marseille, le 25 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« J'ai déjà adressé à la Convention les premiers numéros du *Journal républicain de Marseille*, pour lui en faire agréer l'hommage. N'ayant point reçu de réponse, ni vu mention dans les papiers publics, je te les adresse de nouveau et te prie instamment de les offrir aux braves Montagnards qui, grâce à l'énergie du peuple, composent seuls maintenant la représentation nationale.

« Je joins à cette offrande 15 livres qui m'ont été remises par le citoyen Mamon Lévi, juif, en reconnaissance de ce que la Révolution a brisé ses fers et lui a procuré, m'a-t-il dit, l'incalculable avantage d'épouser une Française : c'est le denier d'un sans-culotte plus agréable à la liberté que les millions des riches égoïstes.

« Salut et fraternité.

« X..., rédacteur du Journal de Marseille, rue Grignan n° 16, maison du citoyen Paul.

« P.-S. Je te prie de faire donner des ordres pour que le *Bulletin de la Convention* me soit

envoyé, ainsi que les distributions qui se font aux députés. »

Les représentants du peuple dans les départements de la Seine-Inférieure et circonvoisins, envoient 450 livres en assignats, et 57 liv. 15 s. en numéraire, données par le 4^e bataillon des volontaires de la Dordogne, pour subvenir aux frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Delacroix, Louchet et Legendre, représentants du peuple dans la Seine-Inférieure (2).

Les représentants du peuple français, envoyés dans les départements de la Seine-Inférieure et circonvoisins, à la Convention nationale.

« Evreux, ce 8 frimaire an II de la République française une et indivisible.

« Nous vous avons annoncé que les officiers du 4^e bataillon des volontaires de la Dordogne avaient déposé dans nos mains 450 livres en assignats et 57 livres 15 sols en numéraire pour subvenir aux frais de la guerre.

« Nous vous avons en même temps demandé s'il fallait vous envoyer cet argent ou le faire remettre dans la caisse du district. Votre silence nous détermine à vous l'adresser.

« Nous vous transmettons aussi l'adresse qui accompagne cette offrande patriotique. Vous applaudirez aux sentiments qu'elle exprime; ils sont républicains.

« Nous vous en demandons la mention honorable et l'insertion au *Bulletin*.

« DELACROIX; L. LOUCHET; LEGENDRE. »

Adresse des officiers du 4^e bataillon des volontaires de la Dordogne (3).

Les officiers du 4^e bataillon des volontaires de la Dordogne, aux citoyens représentants du peuple à la Convention nationale.

Citoyens représentants,

« Le dernier jour de la 3^e décade du 1^{er} mois de l'an II de la République française une et indivisible, a été pour nous un jour de fête, nous ne dirons pas un jour de repos, car tout bon républicain n'en doit connaître qu'après avoir assuré le bonheur de sa patrie. Nous avons cru ne pouvoir mieux la célébrer que par la légère offrande de la somme de 500 livres

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 194.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 807. Cette lettre n'est pas mentionnée dans le *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public* de M. Aulard.

(3) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 807; *Bulletin de la Convention* du 8^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (jeudi 28 novembre 1793).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 193.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 807.